



## Mémoire

du Nouveau Parti démocratique, Section Québec

Sur la réforme du mode de scrutin au Québec

*Le 12 décembre 2005*

---

### Résumé

Le projet de réforme électorale ne va pas assez loin dans le sens de la représentation proportionnelle. Si nous saluons le principe d'un système électoral mixte, par un élément compensatoire, nous ne pouvons appuyer le projet sous sa forme actuelle. Notamment, le modèle proposé de districts composés de 3 circonscriptions est beaucoup trop limité et ne fait que renforcer les trois partis actuels contre les autres. Un système avec des districts élargis (par exemple de 9 circonscriptions) recueillerait notre appui. Nous considérons que les partis ayant plus de 5% des votes devraient avoir de la représentation.

## 1. Introduction

Nous, les signataires de ce mémoire, sommes membres de l'exécutif de la section québécoise du Nouveau Parti démocratique du Canada.

Nous suivons avec intérêt l'ensemble des efforts faits pour améliorer le fonctionnement et la représentativité de nos institutions démocratiques. En tant que membres actifs d'un parti fédéral, parti qui a systématiquement été sous-représenté au Parlement, l'enjeu de la réforme démocratique est très important selon nous. **Nous croyons également qu'une réforme dans le sens de la représentation proportionnelle au niveau provincial pourrait provoquer de pareilles réformes au niveau fédéral.** Ceci serait très positif selon nous, à plusieurs niveaux.

Mais, avant tout, **nous sommes des citoyens québécois.** Même si le Nouveau Parti démocratique (NPD) n'est pas actif sur la scène québécoise, nous croyons qu'il est important d'ajouter nos voix à ce processus de consultation.

Nous nous référons, dans ce document, à l' « Avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale – Document explicatif », publié en 2004.

## 2. Principes

Dans l'ensemble de ces questionnements sur la réforme électorale, nous nous basons sur un certain nombre de principes.

Premièrement, dans un système démocratique, il faut que **chaque vote compte.** Il s'agit d'une question de principe, fondée sur l'égalité des votes. Voilà pourquoi nous sommes en faveur, règle générale, avec **un système de représentation proportionnelle.** Tant au niveau du Québec qu'au niveau fédéral, on peut facilement constater que le vote des citoyens ne compte pas également. En effet, plusieurs dizaines de milliers d'électeurs voient leur vote extrêmement sous-représenté (ou même pas représenté du tout) au sein des élus.

Un système de représentation proportionnelle permettrait **une plus grande diversité de représentation au sein de l'Assemblée nationale.** Nous croyons que cela est un bien en soi. Cela pourrait créer **un plus grand espace de débat et de discussion** dans notre société.

Mais la diversité de représentation au sein de l'Assemblée **législative** n'est pas le seul avantage de la représentation proportionnelle. Le grand avantage de la proportionnelle

est un **meilleur équilibre au sein du pouvoir exécutif**. La proportionnelle tend à créer des gouvernements minoritaires et force donc des négociations et coalitions entre les partis.

Nous croyons également que les députés devraient être **élus sur une base régionale**. Nous croyons qu'une certaine représentation locale ou régionale est compatible avec notre passé et **notre culture politique**.

Nous croyons également dans le principe que les institutions (et partis) politiques doivent servir le **bien commun**. Ainsi, il nous semble légitime qu'il y ait des **mesures qui limitent la quantité de partis politiques**. Il n'est pas souhaitable d'avoir une multiplication à l'infini du nombre de partis politiques. L'inclusion de **seuils** pour obtenir du financement ou de la représentation est acceptable. De plus, il n'est pas souhaitable que des groupuscules, ou des groupes d'intérêts spécifiques, aient une voix importante à l'Assemblée nationale. Nous voulons quand même une certaine stabilité dans nos institutions politiques. Bref, il nous semble clair que des partis minuscules (avec disons 1% des voix) ne devraient pas avoir de représentation. Cependant, **tout parti ayant aux alentours d'au moins 5% des voix devrait avoir de la représentation**.

Il nous semble qu'un **système électoral mixte**, incluant certains éléments de proportionnalité (à l'allemande par exemple) est compatible avec les principes déjà énumérés. Un **système compensatoire** représenterait aussi une grande avancée, selon nous.

Qu'est-ce que ceci peut vouloir dire dans le contexte québécois, si on le compare à d'autres? Il nous semble que les **meilleurs systèmes de partis incluent de quatre (4) à sept (7) partis reconnus** ; pensons à la France, à l'Allemagne, à la Suède. Un nombre de cinq (5) partis, par exemple, permet à la fois une diversité dans la représentation et la possibilité de **gouvernements de coalition stables**. Pour l'instant, au Québec, nous n'avons que « deux partis et demi », sans grandes expériences de coalitions.

### 3. Avantages de la proposition

Maintenant regardons la proposition gouvernementale en soi.

Nous voulons, en commençant, **saluer le fait que le gouvernement ait lancé cette consultation**. Il s'agit d'une réflexion essentielle pour l'avenir de la démocratie au Québec.

D'emblée, comme nous l'avons dit plus tôt, **nous sommes, en principe, en faveur du principe d'un système mixte. Nous sommes heureux que le gouvernement propose d'aller dans cette direction, même si nous nous opposons à la proposition actuelle.**

La proposition de 77 sièges élus sous le mode actuel et cinquante sous un nouveau mode **nous semble une proposition fort acceptable.**

**La formation de « districts »** (ou super-comtés) **nous semble acceptable.** Le mode de calcul pour la distribution des sièges de district (compensatoires) est un peu complexe, mais quand même efficace.

De plus, nous croyons que la **formule compensatoire**, telle que présentée, **est un pas dans la bonne direction.**

#### 4. Inconvénients de la proposition

**Mais, malgré tous ces points positifs, nous ne pouvons pas appuyer la proposition actuelle.**

La proposition gouvernementale ne va pas suffisamment loin dans le sens de la représentation proportionnelle. **La proposition actuelle va essentiellement consolider les trois partis existants sans permettre une représentation d'autres partis.** Dans la proposition actuelle, un parti (ancien ou nouveau) pourrait facilement obtenir autour de 15% du vote au Québec et n'avoir aucun siège. C'est inacceptable.

**La proposition gouvernementale actuelle va certainement diminuer les distorsions dans la représentation des trois partis actuels, mais ne va aucunement aider d'autres partis à émerger ou à être représentés.** Idéalement, comme nous l'avons dit, un système de parti devrait comporter de quatre (4) à sept (7) partis reconnus. C'est la situation dans la plupart des pays européens. La proposition gouvernementale ne va pas nous amener dans ce sens.

Donc, les « districts » sont beaucoup trop restreints pour permettre une plus grande proportionnalité. **Des districts de seulement trois comtés** (avec 2 sièges compensatoires) **nous semblent beaucoup trop petits.**

## 5. Deux contre-propositions

Comme nous l'avons dit plus haut, **nous sommes en faveur d'un système électoral mixte** qui aura un grand élément de proportionnalité. Cependant, nous ne pouvons appuyer la proposition actuelle, pour les raisons que nous venons d'énumérer.

Nous voulons donc faire deux contre-propositions qui, selon nous, respecteraient les principes que nous avons énumérés plus tôt (section 2).

**Nous acceptons la proposition de maintenir 77 sièges élus sous le mode actuel. Nous faisons cependant deux suggestions pour un mode électoral différent pour les 50 sièges restants, c'est-à-dire les sièges « proportionnels » ou « compensatoires ».**

### 5.1 Première contre-proposition : un système mixte à deux votes

**Ces cinquante sièges pourraient être attribués sur un mode proportionnel direct**, à partir de listes de partis pour l'ensemble du Québec. **Ainsi, chaque 2% du vote, donnerait droit à un député.** Ainsi, un parti obtenant 10% dans le vote par liste serait assuré de 5 députés.

Nous pourrions également utiliser une **formule compensatoire**, qui viendrait corriger les distorsions du mode uninominal à un tour.

**Ceci impliquerait un système de deux votes distincts sur le bulletin** : un vote par comté où l'on vote pour une personne, ET un vote pour la liste où l'on vote pour un parti. Ceci ouvrirait la porte au « *vote splitting* », mais nous ne voyons pas cela comme un problème.

### 5.2 Seconde contre-proposition : élargir les districts

Afin de respecter les principes énumérés à la section 2 du présent mémoire, et l'esprit général de la proposition gouvernementale, **la possibilité d'élargir les districts devrait être examinée.**

La proposition actuelle propose des districts de trois (3) circonscriptions, avec deux (2) sièges compensatoires. Comme nous l'avons déjà dit, cette proposition ne va que très peu améliorer la proportionnalité et la diversité au sein de l'Assemblée nationale.

Nous serions heureux d'appuyer la proposition **si les districts comportaient neuf (9) circonscriptions** avec chacun **six (6) sièges compensatoires.** Il faudrait cependant

examiner quelques exceptions (avec des districts plus petits), dans le cas des régions très larges géographiquement.

Cette proposition représenterait beaucoup plus qu'un simple changement mineur ou technique. Elle permettrait, contrairement à la proposition actuelle, **d'assurer une représentation des partis obtenant environ plus de 7 % du vote** dans un district. Cette contre-proposition aurait l'avantage de maintenir une certaine représentation régionale de l'ensemble des partis tout en maintenant la proportionnalité et la méthode compensatoire.

## 6. Les dépenses électorales

Permettez-nous également de commenter un autre élément contenu dans le projet gouvernemental, celui du **remboursement des dépenses électorales**.

La proposition prévoit le remboursement des dépenses (à hauteur de 50%) d'un candidat ayant obtenu au moins 15% des votes. (Notons que le gouvernement fédéral a récemment diminué ce seuil à 10% plutôt que 15%).

Ce seuil de 15% nous semble totalement injuste. **Il s'agit, en effet, d'un mécanisme de subvention aux partis établis, contre les plus petits partis ou les partis émergents.** Ce système incite les gros partis à dépenser et les petits à ne pas le faire. C'est inacceptable. Nous croyons qu'un certain seuil est nécessaire (par respect du principe du bien commun), mais **ce seuil devrait être autour de 5%** plutôt que de 15%.

De plus, il ne devrait pas y avoir de discrimination, en termes de remboursement de dépenses, entre les candidats élus et non-élus, comme c'est le cas dans le présent projet.

## 7. Représentation hommes-femmes

Il nous semble également que le projet tel que présenté ne va pas assez loin dans une **plus grande parité en termes de représentation**.

Certes, certains mécanismes sont présentés avec un objectif de favoriser la participation des femmes. Cependant, l'utilisation à cette fin d'un mécanisme de remboursement de dépenses a beaucoup de défauts. Premièrement, cela n'aide que les femmes « après-coup ». Deuxièmement, cela n'aide que les plus gros partis, comme nous l'avons déjà.

Les mesures présentées (page 16 du document explicatif) ne réduisent aucunement les « barrières à l'entrée » ; voilà ce à quoi il faudrait s'attaquer.

## 8. Conclusion

À la fois comme citoyens québécois et citoyens canadiens, nous sommes vivement intéressés par la question de la réforme électorale au Québec.

Nous sommes heureux de voir que le gouvernement du Québec propose un modèle électoral mixte compensatoire.

Cependant, nous considérons que le modèle proposé aura trop peu d'effets pour nous mener vers une représentation beaucoup plus proportionnelle, où il y aura une diversité de partis et de points de vue.

Certains diront que la proposition gouvernementale constitue un pas dans la bonne direction. **Mais ce pas est beaucoup, beaucoup trop petit pour recevoir notre appui. Un élargissement des districts ou un système de listes pan-québécoises permettrait d'obtenir notre appui.**

---

Pour la section québécoise du NPD-Canada :

Pierre Ducasse, conseiller québécois auprès du chef du NPD

Alexandre Fallon

Martin Leduc, directeur des politiques

Michaël Lessard

Laura Colella, directrice de l'organisation

Tom Vouloumanos

Pam Kapoor

Jennifer Bernier

(Note : liste en date du 12 décembre 2005 ; d'autres noms pourraient s'ajouter)